

**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****REPUBLIQUE
FRANCAISE****DEPARTEMENT
ISERE****DE LA COMMUNE DE CHAMAGNIEU**

Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 15 septembre à 19h00

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

Date de la convocation
07-09-2026

Numéro de délibération
2026-052

Objet de la délibération
Désignation des représentants – Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Acte certifié exécutoire par le dépôt en sous-préfecture à la date du

Date de l'affichage

Présents : Mesdames Adeline BENARD, Laure BERNARD, Angélique BUGNET, Odile CHARDON, Pascale GELIN, Emmanuelle LOTTO, Lauranne REVIT, Elodie SANCHEZ et Messieurs Eric BAZIN, Alexandre BRAILLON, Damien CHEVALIER, Pierre LAGNEAUX, Romain MAISONNETTE, Claude MARTINEZ, Damien OGIER, Philippe SIROT.

Pouvoirs : Mme Hélène FOURNEUVE donne pouvoir à M. Philippe SIROT, M. Valentin RAUX donne pouvoir à M. Damien CHEVALIER, M. Patrick VERRIEZ donne pouvoir à M. Romain MAISONNETTE.

Pascale Gelin a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à son conseil,

La CLECT a pour principal mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres. Cette commission a été créée et sa composition déterminée par délibération du conseil communautaire des Balcons du Dauphiné en date du 25 juin 2026. Chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette commission.

Le conseil municipal de chaque commune procède, par la suite, à l'élection de ses représentants conformément à la répartition fixée ci-avant.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2024-12-09-0001 portant modification des statuts de la communauté de communes les Balcons du Dauphiné à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération 110-2026 en date du 25 juin 2026 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Numéro de délibération

2026-052

Page 2/2

Elit les représentants suivants

- o Titulaire = Damien CHEVALIER
- o Suppléant = Romain MAISONNETTE

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
CHAMAGNIEU, le 15 septembre 2026

Le Maire,
E. BAZIN



La secrétaire de séance,
P. GELIN

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to P. Gelin, the secretary of the session.